

L'ÉTAT DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION

RÉGION GRAND EST

BILAN 2020 ET PRINCIPAUX SUJETS POUR 2021

Hervé VANLAER, délégué territorial de la région Grand Est de l'ASN

Mathieu RIQUART, chef de la division de Châlons-en-Champagne de l'ASN

Pierre BOIS, chef de la division de Strasbourg de l'ASN

SOMMAIRE

1.

Missions – fonctionnement

2.

**Bilan 2020 et principaux sujets 2021 pour la région
Grand Est**

3.

Nous contacter





1.

MISSIONS - FONCTIONNEMENT

INFORMER LES PUBLICS

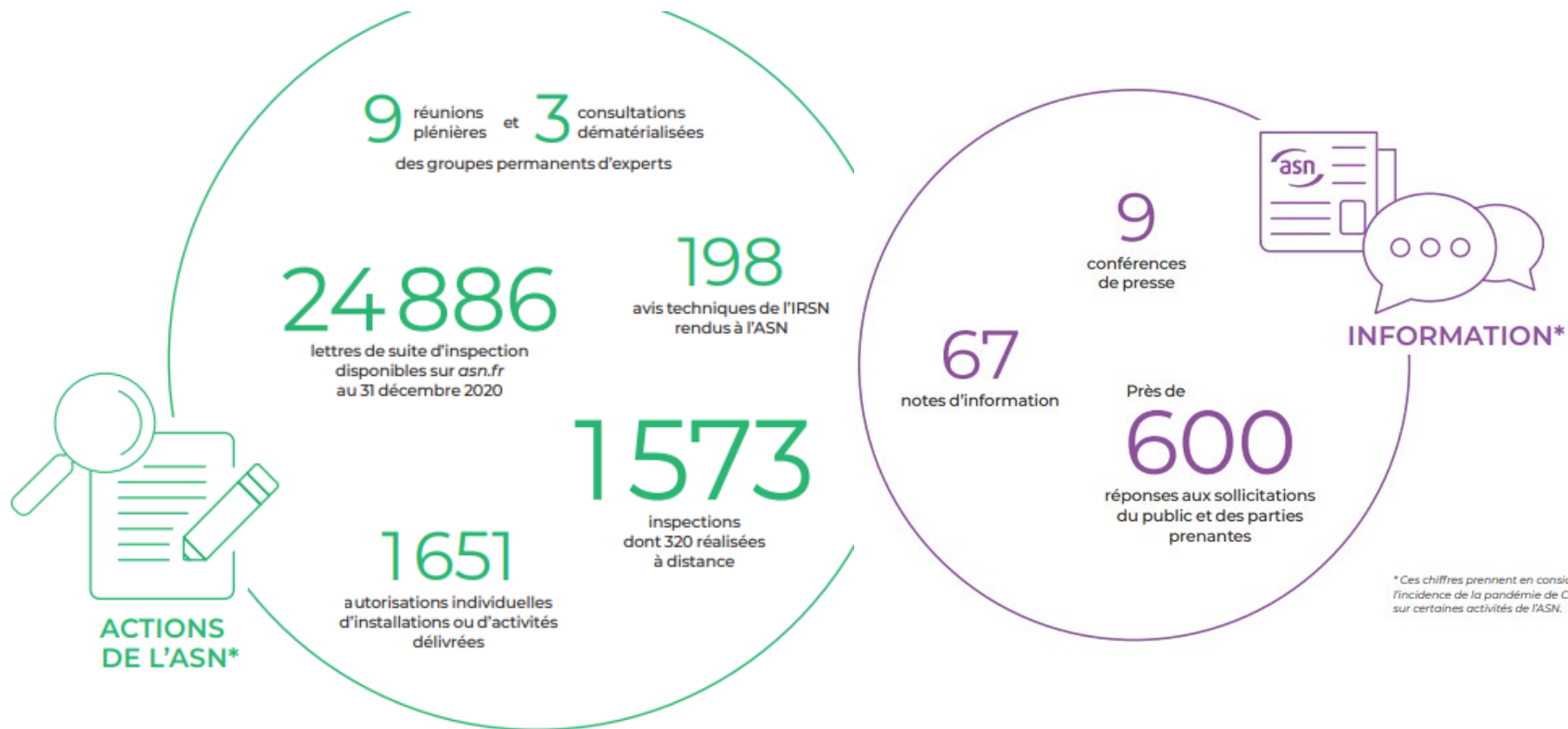


Créée par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, l'ASN est une autorité administrative indépendante chargée du contrôle des activités nucléaires civiles en France.

L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les personnes et l'environnement. Elle informe le public et contribue à des choix de société éclairés.

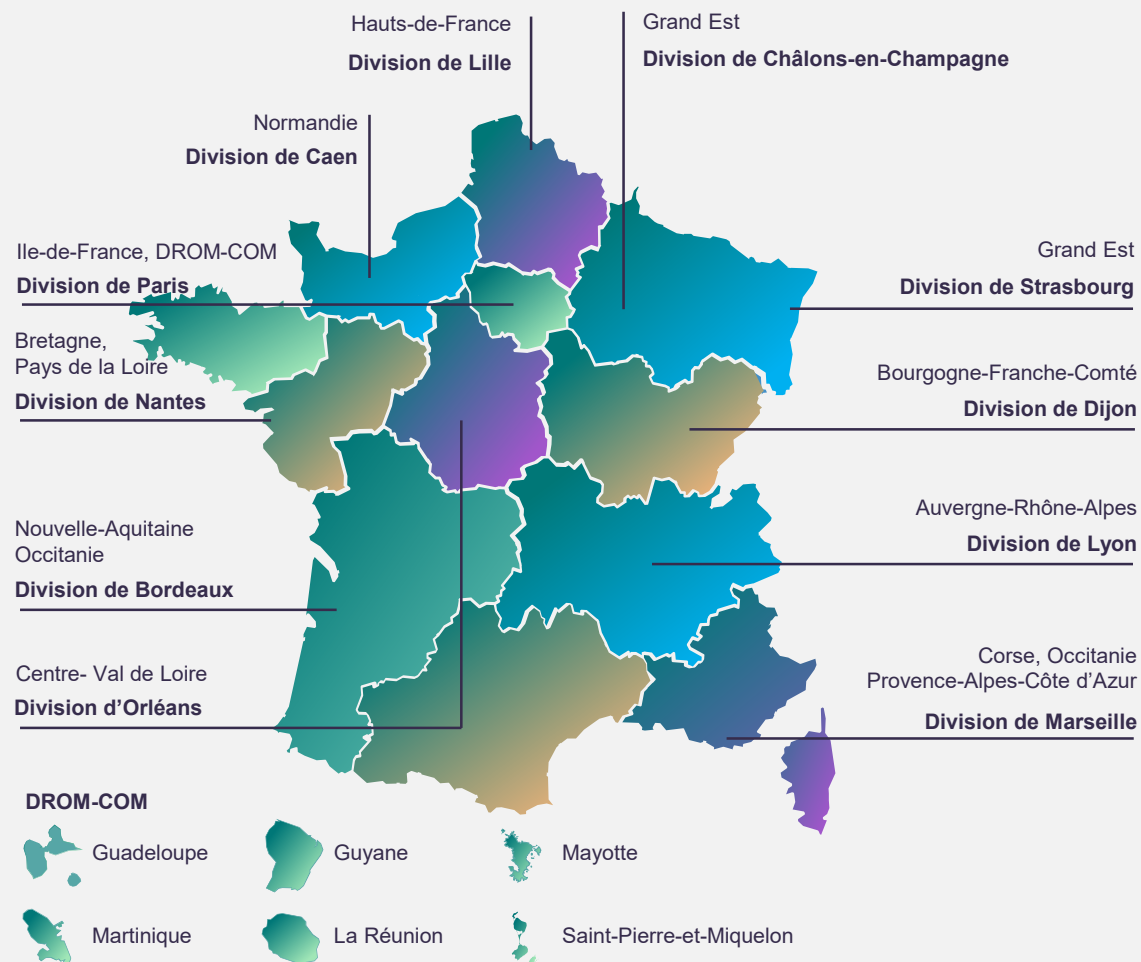
L'ASN décide et agit avec rigueur et discernement : son ambition est d'exercer un contrôle reconnu par les citoyens et constituant une référence internationale.

CHIFFRES CLES 2020



* Ces chiffres prennent en considération l'incidence de la pandémie de Covid-19 sur certaines activités de l'ASN.

LES DIVISIONS



- Les divisions de Caen et Orléans interviennent respectivement dans les régions Bretagne et Ile-de-France pour le contrôle des seules INB.
- La division de Paris intervient en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon.



2.

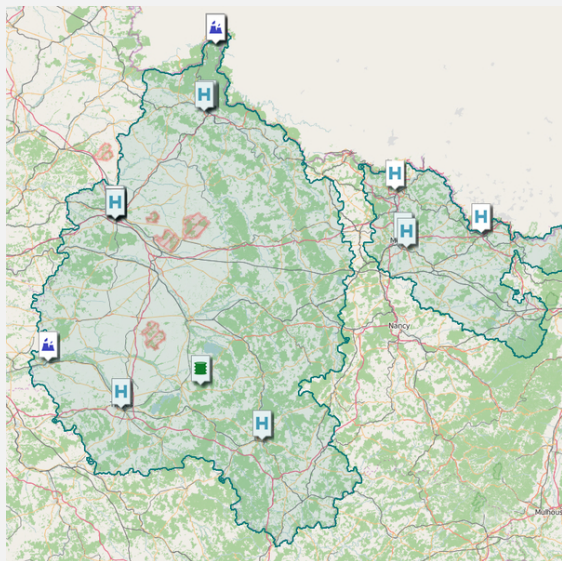
BILAN 2020 ET PRINCIPAUX SUJETS 2021 POUR LA RÉGION

GRAND EST

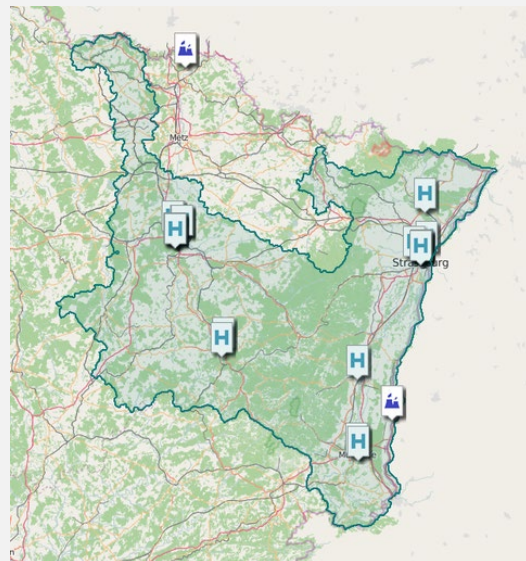
LES DIVISIONS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET STRASBOURG

Les divisions de Châlons-en-Champagne et Strasbourg contrôlent conjointement la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans **les 10 départements de la région Grand Est.**

Division de Châlons-en-Champagne



Division de Strasbourg



EFFECTIFS

29 agents dont 2 chefs de division
4 adjoints
18 inspecteurs
5 agents administratifs

RÉGION GRAND EST

Parc d'installations et d'activités à contrôler

LE PARC D'INSTALLATIONS ET D'ACTIVITÉS À CONTRÔLER COMPORTE :

- la centrale nucléaire de Cattenom (4 réacteurs de 1 300 MWe),
- la centrale nucléaire de Chooz A (1 réacteur de 305 MWe, en démantèlement),
- la centrale nucléaire de Chooz B (2 réacteurs de 1 450 MWe),
- la centrale nucléaire de Fessenheim (2 réacteurs de 900 MWe), à l'arrêt définitif,
- la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine (2 réacteurs de 1 300 MWe),
- le centre de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte implanté à Soulaines-Dhuys dans l'Aube (CSA) ;

LE PROJET CIGÉO DE STOCKAGE GÉOLOGIQUE DE DÉCHETS RADIOACTIFS DE HAUTE ET MOYENNE ACTIVITÉ À VIE LONGUE



ACTIVITÉS NUCLÉAIRES DE PROXIMITÉ DU DOMAINE MÉDICAL

- 14 services de radiothérapie externe,
- 5 services de curiethérapie,
- 20 services de médecine nucléaire,
- 93 scanners,
- 80 établissements mettant en œuvre des pratiques interventionnelles radioguidées,
- environ 2 100 appareils de radiologie médicale et dentaire ;



ACTIVITÉS NUCLÉAIRES DE PROXIMITÉ DU DOMAINE VÉTÉRINAIRE, INDUSTRIEL ET DE LA RECHERCHE

- 277 activités industrielles et vétérinaires relevant du régime d'autorisation,
- 24 entreprises exerçant une activité de radiographie industrielle,
- 50 laboratoires de recherche, principalement implantés dans les universités de la région ;



DES ACTIVITÉS LIÉES AU TRANSPORT DE SUBSTANCES RADIOACTIVES

DES LABORATOIRES ET ORGANISMES AGRÉÉS PAR L'ASN

- 5 organismes pour le contrôle de la radioprotection.



RÉGION GRAND EST

Activité de contrôle de l'ASN en 2020 en région Grand Est

170 inspections

79 dans les centrales nucléaires en exploitation ;

4 dans les installations de stockage de déchets radioactifs et sur le site de la centrale nucléaire en démantèlement ;

73 dans le domaine du nucléaire de proximité ;

8 concernant le transport de substances radioactives ;

6 concernant des organismes ou laboratoires agréés.

14,5 journées d'inspection du travail dans les centrales nucléaires.

21 événements significatifs de niveau 1 (échelle INES)

19 ont été déclarés par les exploitants des installations nucléaires de la région Grand Est ;

2 ont été déclarés dans le domaine du nucléaire de proximité (1 dans le domaine industriel et 1 dans le domaine médical).

CONTRÔLE DU NUCLÉAIRE DE PROXIMITÉ

GRAND EST – 2020

DOMAINE MEDICAL

APPRÉCIATION DE L'ASN

- L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19, qui a considérablement perturbé le système de soins, et nécessité de la part des établissements de santé, une adaptation des modalités d'organisation de la prise en charge des patients. En conséquence, l'ASN a réduit le nombre de ses inspections dans le domaine médical et adapté ses modalités de contrôle, en déployant en particulier des inspections à distance. Aussi, le bilan de l'état de la radioprotection en 2020 pour l'ASN dans sa globalité est établi sur un nombre d'inspections nettement inférieur aux années précédentes (réduction de 28 %).
- L'ASN considère que, sur la base de ces inspections conduites en 2020, l'état de la radioprotection dans le domaine médical est comparable à celui de 2019. Aucune défaillance majeure n'a été détectée dans les domaines de la radioprotection des professionnels, des patients, de la population et de l'environnement. Néanmoins, des progrès sont nécessaires pour mieux anticiper l'arrivée de nouveaux équipements, de nouvelles pratiques et de nouveaux médicaments radiopharmaceutiques, ainsi que pour améliorer le niveau de culture de radioprotection chez des utilisateurs non spécialistes des rayonnements ionisants.
- L'ASN poursuivra en 2021 ses inspections, prioritairement dans les secteurs de la radiothérapie, de la médecine nucléaire à visée thérapeutique et des pratiques interventionnelles radioguidées, en tirant le retour d'expérience des nouvelles modalités d'inspection déployées dans le contexte de la crise sanitaire.

PASSIF RADIOLOGIQUE DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG (HUS)

- L'ASN a été informée en août 2020 de la découverte par les HUS d'une contamination radiologique historique de l'ancien bâtiment d'oncologie du site des Hospices civils. Cette contamination trouve son origine dans l'utilisation, des années 1930 à 1970, du radium 226 puis du césium 137 dans les traitements contre le cancer par curiethérapie au sein des services du Centre Paul Strauss (CPS).
- Un important travail d'investigations et de caractérisation a été conduit par les équipes des HUS (mesures de terrain, analyse des archives), sous le contrôle de la préfecture et de l'ASN. L'activité cumulée des sources radioactives et contaminations retrouvées conduit à un reclassement provisoire de l'événement au niveau 2 de l'échelle INES. L'ASN s'est mobilisée sur le terrain pour contrôler la mise en sécurité des locaux et des sources.
- Un projet d'assainissement du bâtiment devra être proposé puis mis en œuvre par les HUS et le CPS.

DOMAINE INDUSTRIEL ET RECHERCHE

APPRÉCIATION DE L'ASN

- Parmi les activités nucléaires dans le secteur industriel, **la radiographie industrielle et, en particulier, la gammagraphie** constituent, en raison de leurs enjeux de radioprotection, **des secteurs prioritaires de contrôle** pour l'ASN. L'ASN juge que la **prise en compte des risques est contrastée suivant les entreprises**, bien que le suivi dosimétrique des travailleurs soit généralement correctement effectué.
 - L'ASN juge toujours préoccupants les défauts observés en matière de signalisation de la zone d'opération lors des chantiers, même si une légère amélioration est observée sur ce point par rapport à 2019.
 - L'ASN estime, plus généralement, que les donneurs d'ordre devraient privilégier les prestations de radiographie industrielle dans des casemates et non sur chantier.
- **Dans les autres secteurs prioritaires de contrôle pour l'ASN dans le secteur industriel** (les irradiateurs industriels, les accélérateurs de particule dont les cyclotrons, les fournisseurs de sources radioactives et d'appareils en contenant), **l'état de la radioprotection est jugé globalement satisfaisant.**
- **En ce qui concerne les fournisseurs**, l'ASN estime que l'anticipation des actions liées à l'approche de l'échéance administrative de reprise des sources (10 ans par défaut) ainsi que les contrôles avant livraison d'une source à un client sont des domaines où **les pratiques doivent encore progresser.**
- **En ce qui concerne les utilisations vétérinaires des rayonnements ionisants**, l'ASN constate le résultat des efforts menés par les instances vétérinaires depuis plusieurs années pour se conformer à la réglementation, notamment dans les activités de radiologie conventionnelle sur des animaux de compagnie.

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
NUCLÉAIRES
GRAND EST – 2020

CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CATTENOM (1/2)

APPRECIATION GENERALE

L'ASN considère que la performance de la centrale de Cattenom est en progrès en matière de sûreté, et rejoint, malgré quelques fragilités persistantes, l'appréciation générale que l'ASN porte sur les centrales nucléaires d'EDF en matière de protection de l'environnement et de radioprotection.



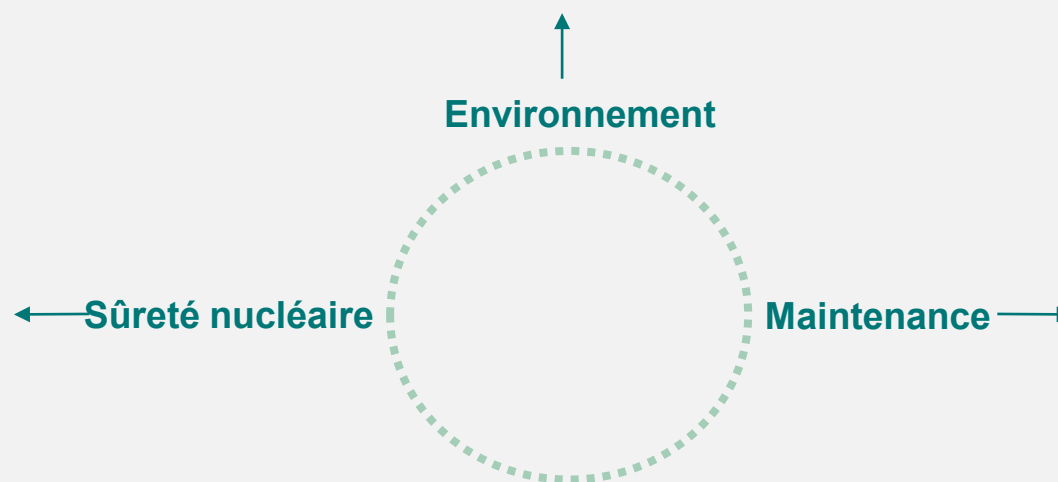
EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire de Cattenom est située sur la rive gauche de la Moselle, à 5 km de la ville de Thionville et à 10 km du Luxembourg et de l'Allemagne. Elle comprend quatre REP d'une puissance unitaire de 1 300 MWe mis en service entre 1986 et 1991. Les réacteurs 1, 2, 3 et 4 constituent respectivement les INB 124, 125, 126 et 137. C'est, avec les centrales de Paluel et de Gravelines, une des centrales les plus grandes dans le monde en puissance installée.

CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CATTENOM (2/2)

L'année 2020 a été moins contrainte que l'année 2019, qui avait été marquée par un étiage long de la Moselle. Toutefois, l'exposition du site aux enjeux climatiques, nécessitant notamment des besoins accrus de nettoyage des échangeurs du système de réfrigération intermédiaire, reste un sujet de vigilance. Par ailleurs, un dépassement du premier seuil en concentration en légionnelle dans le circuit de refroidissement tertiaire a été constaté en 2020. Il s'agit d'un enjeu, spécifique au site, nécessitant un pilotage particulier, sur l'ensemble de l'année, des campagnes de traitements biocides. Quelques événements liés à des déversements accidentels de produits chimiques (hydrazine, ferrolin) rappellent la nécessité d'améliorer les pratiques du site en matière de gestion et de confinement des produits.

L'année 2020 a été marquée par une certaine amélioration des performances du site en matière de sûreté, dont les résultats se distinguent favorablement par rapport à ceux des centrales nucléaires d'EDF. Pour autant, cette orientation doit s'analyser dans un contexte d'une année 2020 relativement peu chargée en activité de maintenance et plus favorable à de bons résultats. Cette tendance reste donc à confirmer au regard de programmes de maintenance significativement plus chargés dans les années à venir et de la consolidation des résultats attendus du déploiement du plan d'amélioration de la rigueur d'exploitation lancé en 2020.



Le plan d'amélioration de la rigueur d'exploitation mis en place par EDF à la suite du diagnostic d'une tendance négative en 2019 a ainsi apporté des premiers résultats globalement encourageants ; il conviendra d'en poursuivre la mise en œuvre afin de confirmer et compléter ces résultats, notamment pour l'organisation, la réalisation et la surveillance des activités de maintenance à venir.

CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CHOOZ (1/3) – REACTEURS B1 ET B2 EN FONCTIONNEMENT

APPRECIATION GENERALE

L'ASN considère que les performances en matière de sûreté nucléaire de la centrale nucléaire de Chooz B rejoignent globalement l'appréciation générale portée sur les centrales nucléaires d'EDF, mais qu'elles sont légèrement en retrait concernant la radioprotection. En matière de protection de l'environnement, les performances se distinguent favorablement et sont jugées satisfaisantes.



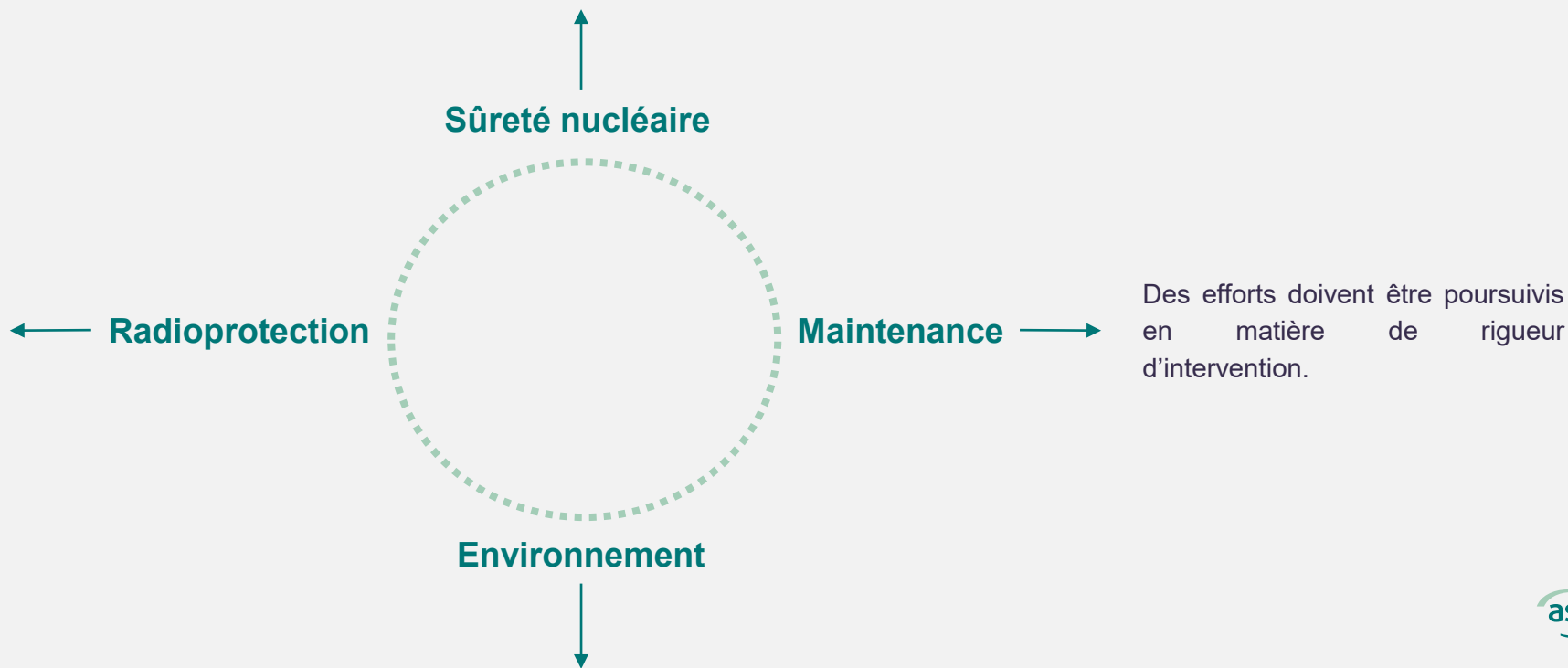
EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire de Chooz est exploitée par EDF dans le département des Ardennes, sur le territoire de la commune de Chooz, à 60 km au nord de Charleville-Mézières. Le site est constitué de la centrale nucléaire des Ardennes, dite Chooz A, comprenant le réacteur A (INB 163), exploité de 1967 à 1991, dont les opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement ont été autorisées par le décret n° 2007-1395 du 27 septembre 2007, et la centrale nucléaire de Chooz B, comprenant deux réacteurs d'une puissance de 1 450 MWe chacun (INB 139 et 144), mis en service en 2001.

CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CHOOZ (2/3) – REACTEURS B1 ET B2 EN FONCTIONNEMENT

Sur le plan de la sûreté nucléaire, l'ASN constate que la dynamique de progrès installée depuis plusieurs années dans l'exploitation des réacteurs se poursuit, avec notamment une diminution du nombre d'événements significatifs, dans un contexte pourtant marqué par une forte activité liée à la visite décennale du réacteur 1. Une vigilance particulière doit être maintenue quant à la gestion des documents opérationnels et la traçabilité de la validation des contrôles et du suivi de l'état des installations.

Des manques de rigueur dans les comportements individuels et des lacunes en matière de propreté radiologique ont encore été trop souvent constatés à l'occasion de l'arrêt pour visite décennale du réacteur 1. La réflexion de fond engagée par l'exploitant sur l'optimisation de la radioprotection sur les chantiers à fort enjeu radiologique n'a pas encore porté pleinement ses fruits. Une amélioration est néanmoins notée quant au respect des objectifs en matière de dosimétrie collective au cours de cette visite décennale.



L'organisation du site est globalement satisfaisante.

CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CHOOZ (3/3) – REACTEUR A EN DÉMANTÈLEMENT

APPRECIATION GENERALE

- En 2020, les travaux de démantèlement des équipements à l'intérieur de la cuve se sont poursuivis, malgré une longue période d'arrêt de toutes les activités en raison de la crise sanitaire. Après le transfert du couvercle de cuve vers le centre de stockage de l'Aube (CSA) de l'Andra à la fin de l'année 2019, l'année a été marquée par l'envoi des premiers colis de déchets de faible et moyenne activité vers l'installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés (Iceda) exploitée par EDF sur le site du Bugey dans l'Ain.
- D'une manière générale, l'ASN considère que l'exploitant doit maintenir sa vigilance dans les différents domaines que sont la radioprotection, l'environnement et la surveillance des prestataires. Le peu d'activité au cours de l'année 2020, en raison du contexte sanitaire, ne permet toutefois pas de mesurer l'efficacité des plans d'actions mis en place dans ces domaines à la demande de l'ASN.



CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE FESSENHEIM (1/3)

APPRECIATION GENERALE

L'année 2020 a été marquée par l'arrêt définitif de la production des 2 réacteurs du site, l'un le 22 février et l'autre le 30 juin, conformément aux dates annoncées par EDF dans sa déclaration de mise à l'arrêt définitif du 27 septembre 2019.

La fin de l'activité de production du site de Fessenheim s'est faite avec un niveau de performance très satisfaisant en matière de sûreté, en ligne avec les bons résultats obtenus par le site depuis plusieurs années. Le nombre d'événements significatifs déclarés au cours de la période de production des réacteurs a été en dessous de la moyenne du parc et il a été constaté le maintien d'une très bonne qualité d'exploitation des réacteurs. Ces performances découlent notamment de la forte volonté de la direction et des agents du site de maintenir une rigueur d'exploitation exemplaire jusqu'à l'arrêt définitif des réacteurs.

EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire de Fessenheim comprend deux REP, d'une puissance unitaire de 900 MWe. Elle est située à 1,5 km de la frontière allemande et à 30 km environ de la Suisse. Les deux réacteurs ont été mis en service en 1977 et ont été arrêtés définitivement en 2020.



CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE FESSENHEIM (2/3)

- L'activité sur site se démarque, depuis l'arrêt de production, des opérations récurrentes habituelles d'exploitation et de maintenance, et concerne des systèmes, des procédures ou des configurations avec lesquels les équipes du site sont moins familières. L'ASN a ainsi observé, dans le domaine de l'environnement, quelques événements relatifs à des erreurs de gestion de circuits, attribuables à de telles opérations inhabituelles. Ces opérations nécessitent une adaptation des pratiques d'analyse des risques aux nouvelles activités du site.
- Au-delà des activités associées à la préparation du démantèlement, un certain niveau d'activité de maintenance est appelé à perdurer, notamment concernant les systèmes qui restent en fonctionnement, tels que la ventilation, le traitement des effluents ou la lutte contre le risque d'incendie. L'ASN a noté, dans ce domaine d'activité, l'attitude proactive et la bonne maîtrise du site.
- Enfin, au regard de la présence du combustible sur site jusqu'en 2023, l'ASN a prescrit, dans la décision n° 2020-DC-0699 du 17 novembre 2020, la mise en place d'un « noyau dur adapté » de dispositions matérielles et organisationnelles, devant permettre d'éviter le dénoyage des assemblages de combustible dans les piscines d'entreposage, dans toute situation d'agression extrême de niveau « noyau dur ». Cette même décision impose le renforcement de certaines installations du site, en particulier le forage en nappe et le groupe électrogène associé, qui constituent une source de refroidissement et une source électrique supplémentaires mobilisables en cas d'accident. Les travaux nécessaires ont été réalisés conformément à l'échéance de ces prescriptions au 31 décembre 2020. Enfin cette décision impose une date limite au 31 décembre 2023 pour l'évacuation du combustible du site, ce qui supprimera de facto la source du risque d'accident nucléaire majeur.

CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE FESSENHEIM (3/3)

- EDF a procédé en 2020 à l'arrêt définitif des deux réacteurs de la centrale nucléaire de Fessenheim, le 22 février pour le premier réacteur, puis le 30 juin pour le second. En juin 2020, EDF a publié une nouvelle version du plan de démantèlement de la centrale nucléaire de Fessenheim, en réponse aux demandes de compléments de l'ASN sur la version du plan reçue avec la déclaration d'arrêt définitif.
- En vue de l'obtention du décret de démantèlement, EDF a transmis en novembre 2020 à la ministre chargée de la sûreté nucléaire le dossier de démantèlement prévu à l'article L. 593-27 du code de l'environnement. Si le ministère estime ce dossier recevable, il saisira ensuite l'ASN, qui l'instruira à compter de 2021. En parallèle de ce dossier de démantèlement, l'ASN instruira également le rapport de conclusion du réexamen transmis par EDF en septembre 2020 pour les deux réacteurs du site de Fessenheim. L'ASN évaluera ainsi les conditions de sûreté de l'installation durant les phases de préparation au démantèlement et de démantèlement. Les principales opérations préparatoires au démantèlement envisagées par EDF consistent à évacuer l'ensemble du combustible présent sur site et à décontaminer le circuit primaire de chacun des deux réacteurs.
- L'ASN avait réalisé en novembre 2019 une inspection de revue à la direction des projets de déconstruction et déchets (DP2D) d'EDF, ainsi que sur le site de Fessenheim. Lors de cette inspection, l'ASN avait identifié des insuffisances dans le pilotage du projet de démantèlement de Fessenheim, qui ne permettait alors pas à EDF de disposer d'une vision globale du projet intégrant toutes ses interactions. En réponse, EDF a mis en place un projet dédié à la phase préparatoire au démantèlement, dont l'objectif est de garantir l'atteinte de l'état initial du démantèlement à l'horizon 2025 : cette nouvelle organisation intègre dans ce projet l'ensemble des entités contributrices d'EDF, à commencer par le site. Par l'intermédiaire de ce projet, EDF a également renforcé son organisation afin d'établir et de valider les décisions structurantes pour la phase préparatoire au démantèlement puis pour le démantèlement lui-même. L'ASN juge que les évolutions d'organisation proposées par EDF sont globalement satisfaisantes, et s'assurera qu'elles se traduisent de manière opérationnelle dans la conduite des opérations à venir.



CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE NOGENT-SUR-SEINE (1/2)

APPRECIATION GENERALE

L'ASN considère que les performances du site de Nogent-sur-Seine dans le domaine de la sûreté nucléaire, et dans une moindre mesure dans celui de la radioprotection, sont en retrait par rapport à l'appréciation générale portée sur les centrales nucléaires d'EDF. En matière de protection de l'environnement, elles se distinguent favorablement et sont jugées satisfaisantes



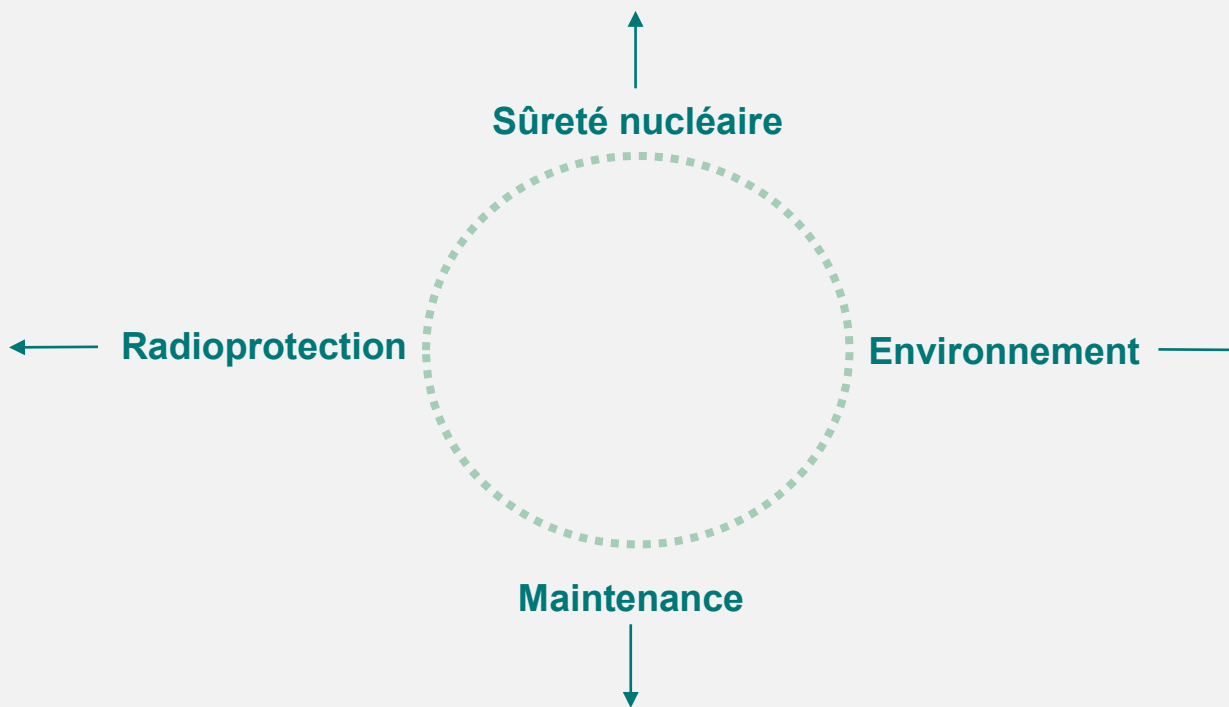
EN QUELQUES MOTS

La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, exploitée par EDF dans le département de l'Aube, sur le territoire de la commune de Nogent-sur-Seine, à 70 km au nord-ouest de Troyes, est constituée de deux REP d'une puissance de 1 300 MWe chacun, mis en service en 1987 et 1988. Le réacteur 1 constitue l'INB 129, le réacteur 2 constitue l'INB 130

CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE NOGENT-SUR-SEINE (2/2)

Sur le plan de la sûreté nucléaire, l'ASN considère que la rigueur d'exploitation n'est pas au niveau attendu. Le nombre notable d'erreurs de configuration des circuits et d'écarts vis-à-vis des spécifications techniques d'exploitation des réacteurs doit faire l'objet d'une priorité d'action de l'exploitant. L'ASN constate néanmoins des progrès concernant la rigueur de la surveillance en salle de commande.

Concernant la radioprotection des travailleurs, le bilan à l'issue de la visite décennale du réacteur 2 est décevant. Le manque de maîtrise de la propreté radiologique de certains chantiers a en effet conduit à un nombre important d'expositions internes des intervenants. Des progrès en matière de coordination des interventions sont attendus. Les modifications des parades en cours de chantier doivent par ailleurs être mieux formalisées et suivies.



L'ASN considère que les résultats du site pour l'année 2020 sont satisfaisants. Une amélioration de la maîtrise des rejets est en particulier notée par l'ASN, dans un contexte pourtant contraint par les travaux de la visite décennale du réacteur 2.

Dans un contexte où l'activité a été soutenue compte tenu de la visite décennale du réacteur 2, l'ASN considère que la situation est globalement satisfaisante.



CENTRE DE STOCKAGE DE L'AUBE

APPRECIATION GENERALE

L'année 2020 a été marquée par un arrêt prolongé des installations du centre, en raison du contexte sanitaire national. La construction de nouveaux ouvrages destinés au stockage futur de déchets s'est par ailleurs poursuivie.

L'ASN considère que le CSA est exploité dans des conditions satisfaisantes dans les domaines de la sûreté, de la radioprotection et de la protection de l'environnement.

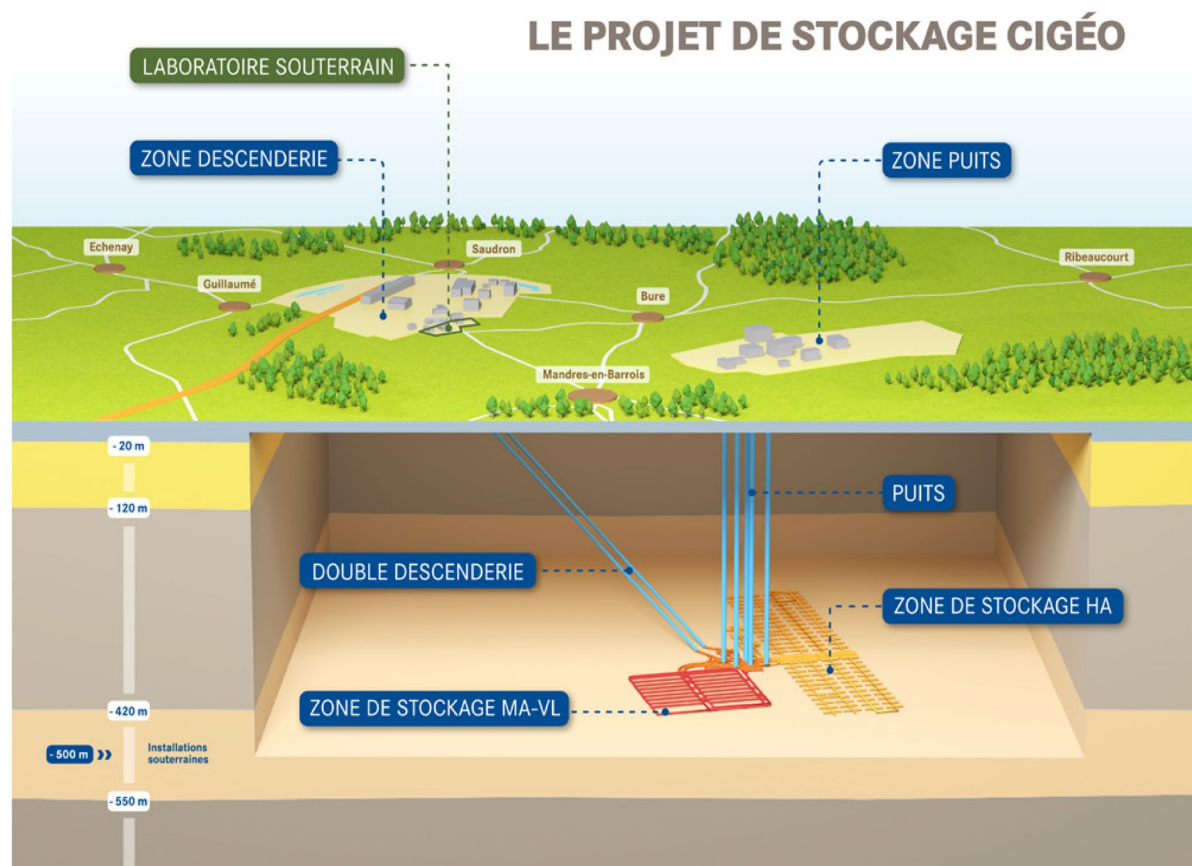


EN QUELQUES MOTS

Autorisé par le décret du 4 septembre 1989 et mis en service en janvier 1992, le centre de stockage de l'Aube (CSA) a pris le relais du centre de stockage de la Manche qui a cessé ses activités en juillet 1994, en bénéficiant de son retour d'expérience. Cette installation, implantée à Soulaines-Dhuys, présente une capacité de stockage d'un million de mètres cube (m³) de déchets de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC). Elle constitue l'INB 149. Les opérations autorisées dans l'installation incluent le conditionnement des déchets, soit par injection de mortier dans des caissons métalliques de 5 ou 10 m³, soit par compactage de fûts de 200 litres.

PROJET CIGÉO

Schéma de l'installation Cigéo comprenant les installations de surface et souterraine



APPRECIATION GENERALE

L'ASN considère que les expérimentations et travaux scientifiques menés par l'ANDRA dans le laboratoire souterrain de Bure se sont poursuivis en 2020 avec un bon niveau de qualité, comparable à celui des années précédentes.

RAPPEL

CIGÉO est le projet de centre de stockage de déchets radioactifs en couche géologique profonde porté par l'ANDRA. Conformément aux termes de la loi du 28 juin 2006 aujourd'hui codifiée, CIGÉO est conçu et dimensionné par l'ANDRA pour stocker les déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA-MAVL).

A ce jour, l'ANDRA poursuit la conception du projet CIGÉO et prépare les demandes d'autorisation requises. Le dépôt de la demande d'autorisation de création devrait intervenir en 2022.

3.

NOUS CONTACTER

Evangelia PETIT, cheffe du service presse ASN

evangelia.petit@asn.fr / 01 46 16 41 42



